

### *Autres membres du personnel*

Outre les enseignantes et enseignants et les quelques directrices et directeurs d'école, la Commission scolaire de Sherbrooke n'embauche qu'une poignée d'employés jusque dans les années 1950. En fait, seulement trois autres types de poste existent à cette époque, comme le démontre un rapport sur les salariés pour l'année scolaire 1945-46 : celui du secrétaire-trésorier, celui du contrôleur des absences et ceux des concierges (aussi appelés gardiens d'école)<sup>1</sup>. Le secrétaire-trésorier a certainement la tâche la plus complexe : tenue des procès-verbaux des réunions des commissaires, gestion de la paie et des dépenses mobilières et immobilières de la Commission, etc.<sup>2</sup>. Le poste de contrôleur des absences est un emploi à temps partiel, qui permet de tenir des statistiques d'assiduité pour l'ensemble des écoles. Il semble que M. Leude Gingras est le premier à occuper ce poste, suite à son embauche en août 1943, pour le salaire de 1 \$ par jour<sup>3</sup>. De leur côté, la plupart des concierges habitent dans un logement relié aux différentes écoles. Il semble y avoir, dans certains cas, une forme de cohabitation avec les communautés religieuses. En septembre 1905, les commissaires rappellent à la femme du gardien de l'École du Petit-Canada : « qu'elle doit laisser les Rév. Sœurs [...] se servir de son poêle de cuisine pour chauffer leur manger comme par le passer [sic], sinon les Commissaires seront forcés de faire remplacer M. Sirois comme gardien de cette école »<sup>4</sup>. En général, les gardiens doivent voir à la sécurité de l'établissement et à l'entretien général, comme s'occuper du système de chauffage au charbon<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> BCECRCS, *Livre des minutes*, 11 octobre 1943 au 11 juin 1948, p. 149.

<sup>2</sup> Aujourd'hui, ces responsabilités sont partagées entre les employés du Service du secrétariat général, de la direction générale et de divers Services de la commission scolaire.

<sup>3</sup> BCECRCS, *Livre des minutes*, 13 juillet 1937 au 13 septembre 1943, p. 293.

<sup>4</sup> BCECRCS, *Livre des minutes*, 19 juillet 1905 au 17 mai 1930, p. 6.

<sup>5</sup> La majorité des écoles sont chauffées au charbon jusque dans les années 1950. À partir de ce moment, on favorise l'implantation de systèmes à l'huile. Il semble que la dernière école chauffée au charbon soit l'école Saint-Michel, soit jusqu'à la transformation de son système en 1966. CECS, *Livre des minutes*, 20 octobre 1964 au 27 juin 1967, p. 127.

Au cours des années 1950, se joignent à cette équipe un menuisier, un surveillant des travaux de construction ou encore des peintres<sup>6</sup>. À Sherbrooke, ce n'est qu'en juillet 1957 que les commissaires catholiques s'entourent d'une équipe d'administration professionnelle. Richard Bergeron est à ce moment nommé directeur général des écoles pour un premier mandat de cinq ans<sup>7</sup>. Si bien qu'en août 1961, six services sont maintenant actifs : secrétariat, trésorerie, direction générale des écoles, contrôle des travaux de construction, service des achats et service social<sup>8</sup>. En fait, à partir de ce moment, on assiste à une spécialisation des tâches qui accélère la création de nouveaux postes : responsable des bibliothèques, travailleuse sociale, directeur du personnel, etc.<sup>9</sup>. Plusieurs de ces différents corps d'emploi se syndicalisent aussi progressivement. Par exemple, en octobre 1966, les commissaires autorisent la signature d'une convention collective avec leurs concierges<sup>10</sup>.

---

<sup>6</sup> BCECRCS, *Livre des minutes*, 20 avril 1954 au 2 octobre 1956, p. 270-271 et BCECRCS-CECS, *Livre des minutes*, 9 octobre 1956 au 2 mai 1959, p. 290.

<sup>7</sup> BCECRCS-CECS, *Livre des minutes*, 9 octobre 1956 au 2 mai 1959, p. 89-90.

<sup>8</sup> CECS, *Livre des minutes*, 23 mars 1961 au 28 juin 1962, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 98.

<sup>9</sup> CECS, *Livre des minutes*, 23 mars 1961 au 28 juin 1962, p. 99 et CECS, *Livre des minutes*, 4 juillet 1967 au 11 novembre 1969, p. 33.

<sup>10</sup> Sauf erreur, il s'agit du deuxième contrat de travail collectif depuis la syndicalisation des concierges avec le « Syndicat National des Employés de la Commission, section CSN ». CECS, *Livre des minutes*, 20 octobre 1964 au 27 juin 1967, p. 211.